



Délibération n° 27 / 2020

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
07 JUL. 2020
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq Juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, à la salle du Bicentenaire de Pignan, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

M. ARCAY Martin, Mme BOSH Sylvia, , Mme CASSAR Michelle, Mme CINÇON Sylvie, M. CHOLBI Jean-Claude, Mme DE BLOCK Jasmine, Mme DUBOUCHER Danièle, M. GERVAIS Marc, M. GIL Michaël, Mme GIMENEZ Véronique, M. GRILL Christophe, Mme GUYONNET Gaëlle, Mme IRIBARNE Isabelle, Mme LACUBE Danièle, Mme MARCILLAC Monique, M. MATTERA Patrick, M. MESSINA Gaspard, M. PAGEZE Thierry, Mme QUEVEDO Karine, M. QUILES Thierry, M. SAMMUT Jean-Pascal, M. SIE Rémi, Mme THALAMAS Fabienne, Mme TROCHAIN Katia, Mme ZONCA Jeanne.

Absents excusés :

M. Daniel DELAUZE (pouvoir à Mme Katia TROCHAIN), Mme CALMES Anne-Marie (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER), M. Julien BIEGEL (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), M. Gérard SABLOS (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Conseil municipal – Election des membres composant la commission d'appel d'offres »

Madame Michelle CASSAR, Maire de Pignan, expose au conseil municipal :

Conformément aux articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales une commissions d'appel d'offres (CAO) doit être constituée.

Outre le maire, son président, cette commission est composée de 5 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste. La désignation des membres de la commission doit être effectuée au scrutin secret.

Il est élu autant de suppléants que de titulaires.

L'élection des titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

Les candidats peuvent constituer une liste comportant au maximum 10 personnes (5 titulaires et 5 suppléants). Les listes peuvent être incomplètes.

Les candidatures de :

Membres titulaires : M. Jean-Pascal SAMMUT, Mme Danièle LACUBE, M. Julien BIEGEL, Mme Jeanne ZONCA, M. Gérard SABLOS, sont enregistrées et constituent la liste dénommée « liste de M. SAMMUT »

Membres suppléants : Mme Sylvie CINÇON, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Danièle DUBOUCHER, M. Thierry QUILES, M. Mickaël GIL sont enregistrées et constituent la liste dénommée « liste de M. Mme CINÇON »

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 27/2020

Objet : Conseil municipal – Election des membres composant la commission d'appel d'offres »

Les candidatures de :

Membres titulaires : M. Marc GERVAIS M. Christophe GRILL, Mme Gaëlle GUYONNET, M. Martin ARCAY, Mme Jasmine DE BLOCK sont enregistrées et constituent la liste dénommée « liste de M. GERVAIS ».

Membres suppléants : Mme Isabelle IRIBARNE est enregistrée et constitue la liste dénommée « liste de Mme IRIBARNE »

Après s'être assurée que les candidatures de :

Pour les membres titulaires, M. Jean-Pascal SAMMUT, Mme Danièle LACUBE, M. Julien BIEGEL, Mme Jeanne ZONCA, M. Gérard SABLOS, M. Marc GERVAIS M. Christophe GRILL, Mme Gaëlle GUYONNET, M. Martin ARCAY, Mme Jasmine DE BLOCK,

Pour les membres suppléants, les candidatures de Mme Sylvie CINÇON, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Danièle DUBOUCHER, M. Thierry QUILES, M. Mickaël GIL et Mme Isabelle IRIBARNE, sont enregistrées, Madame le Maire lance les opérations de vote à bulletin secret.

A l'issue du scrutin, il est rendu compte à l'assemblée des résultats du dépouillement.

Vote par liste :

- Liste de M. SAMMUT : 23
- Liste de M. GERVAIS : 6

Au vu du respect du principe de la représentation proportionnelle, sont élus :

Membres titulaires :

- **Jean-Pascal SAMMUT**
- **Danièle LACUBE**
- **Julien BIEGEL**
- **Jeanne ZONCA**
- **Marc GERVAIS**

Membres suppléants :

- **Sylvie CINÇON**
- **Véronique GIMENEZ**
- **Danièle DUBOUCHER**
- **Thierry QUILES**
- **Isabelle IRIBARNE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimées :

- **DECIDE D'ELIRE** les membres (titulaires et suppléants) de cette commission ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,


Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ; que la convocation du conseil avait été faite le 16 juin 2020